



## ARRETE DU MAIRE N° 44/2023

### Portant réglementation de la circulation – 12 rue de Paris - RD 215 Travaux de réparation de réseau eau Commune de Krautergersheim, en agglomération

#### Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- VU le code de la route,
- VU la demande d'arrêté de police de la circulation de l'entreprise LEDERMANN, en date du 3 avril 2023,

**CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation de tous les usagers de la route afin d'assurer la sécurité de l'entreprise et des usagers pendant le déroulement des travaux le mardi 4 avril 2023 ;**

## A R R E T E

### ARTICLE 1

Dans le cadre des travaux effectués, un empiètement sur chaussée sera effectué le mardi 4 avril 2023 de 8h à 17h, et la circulation des véhicules devant la propriété sise au 12 rue de Paris, sera réglementée comme suit :

- Une restriction sur section courante sera appliquée dans les deux sens de circulation,
- La circulation sera alternée par feux tricolores.

### ARTICLE 2

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

### ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (4<sup>ème</sup> partie, 5<sup>ème</sup> partie et 8<sup>ème</sup> partie) se rapportant à l'article 1 précité, sera mise en place par l'entreprise LEDERMANN, chargée des travaux.

### ARTICLE 4

Toutes les mesures de précaution doivent être prises afin d'assurer une sécurité maximale pour l'ensemble des usagers, notamment pour les piétons.

### ARTICLE 5

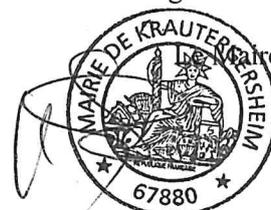
Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

### ARTICLE 6

Le Maire et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Municipale d'Obernai
- M. le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- l'entreprise LEDERMANN, chargée des travaux

Fait à Krautergersheim, le 3 avril 2023



Le Maire, René HOELT